conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Numéro du produit 105372

Nom du produit Eusolex® 232

Numéro d'Enregistrement

REACH

01-2119980706-26-XXXX

No.-CAS 27503-81-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Matière première cosmétique

Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche

techni que de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440

Service responsable PM-OQR * e-mail: PM_SDS_Supply@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

CHEMTREC Numéro National d'Appel en cas d'Urgence +(33)-

975181407 [CCN 842835]

CHEMTREC International Emergency Telephone Number +1 703-741-

5970 [CCN 842835]

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur www.merck-performance-materials.com

SDS_FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Formule : $C_{13}H_{10}N_2O_3S(Hill)$

No.-CE : 248-502-0

M : 274,3 g/mol

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

3.2 Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les

yeux

rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion : Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise,

consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau appropriés Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour

cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Combustible.

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur www.merck-performance-materials.com

SDS_FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, risque de formation de gases de

combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la

peau respecter une distance de sécurité et porter des

vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau

pulvérisée.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conseil pour les non-secouristes:

Eviter l'inhalation des poussières.

Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures

d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

protection de l'environnement égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits

répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les

matériaux (voir se ctions 7 et 10).

Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer.

Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Mesures d'hygiène : Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le

travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Risques de produits de décomposition: voir la section 10.3

Température de stockage

recommandée

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du

produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | | Effets potentiels sur la | Valeur |
|--|--------------------|----------------|------------------------------------|-----------|
| | | d'exposition | ition santé | |
| Acide phényl-2- benzimidazole-1H- sulfonique | Travailleurs | par inhalation | Long terme - effets systémiques | 7 mg/m3 |
| | Travailleurs | dermal(e) | Long terme - effets systémiques | 200 mg/kg |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|-------------------------------|---------------------------------|----------|
| Acide phényl-2-benzimidazole- | Eau douce | 100 mg/l |
| 1H-sulfonique | | |

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

| | Sol | 643,9 mg/kg |
|--|-----|-------------|

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap p personnelle. Voir section 7.1.

Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle sont dans leur conception selon la concentration des risques et de la quantité de travail spécifique pour sélectionner et doivent être conformes aux spécifications d'une norme EN/ISO / DIN. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains : non requis

Protection respiratoire : nécessaire en cas de formation de poussières.

Type de Filtre recommandé: : Filtre P 1

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécut

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme poudre

Couleur blanc

Odeur inodore

Seuil olfactif Non applicable

pH 5

à 1 g/l 20 °C

Point de fusion 418 °C

Point d'ébullition Pas d'information disponible.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

Point d'éclair Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, inférieure Pas d'information disponible.

Limite d'explosivité, supérieure Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative Pas d'information disponible.

Densité 1,62 g/cm3

à 20 °C

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.3

Solubilité(s) Pas d'information disponible.

Hydrosolubilité 0,012 g/l

à 25 °C

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,42 (25 °C)

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8

Bioaccumulation n'est pas à prévoir. (ECHA)

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition Pas d'information disponible.

Viscosité, cinématique Pas d'information disponible.

Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.

Propriétés comburantes aucun(e)

9.2 Autres données

Masse volumique apparente 244 kg/m3

Tension superficielle env. 71,8 mN/m

env. 0,108 g/l

à 25 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Possibilité de réactions violentes avec :

Oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 16.000 mg/kg

Remarques: (sel de sodium)

(Fiche de données de sécurité extér.)

Toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Donnée non disponible DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg Remarques: (sel de sodium)

(Fiche de données de sécurité extér.)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Autres informations

Produit:

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 4.250 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur www.merck-performance-materials.com

SDS_FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Remarques: (recherche propre)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 (Bactérie): 8.500 mg/l microorganismes : Remarques: (recherche propre)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: (ECHA)

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

70 mg/g

Le temps d'incubation: 5 jr

Remarques: Essai de fiole fermée

580 mg/g

Le temps d'incubation: 28 jr Remarques: Essai de fiole fermée

ThOD : 1.633 mg/g

Remarques: (recherche propre)

BOD/ThOD : 4 %

Remarques: Essai de fiole fermée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,42 (25 °C)

pH: 4,14 - 4,16

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8 Remarques: Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

(ECHA)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr o ou nous conta cter en cas de questions

supplémentaires.

Les déchets ne doivent pas être éliminés dans les égouts.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur www.merck-performance-materials.com

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants :

organiques persistants

Non applicable

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Classe de stockage : 10 - 13

Santé : Maladies Professionnelles (R-461-3, France): Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Notation décimale : les « milliers » sont identifiés par un point (exemple : 2.000 mg/kg signifie « deux milles mg/kg »), les décimales par une virgule (exemple : 1,35 g/cm3).

Révision

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont

été mises-à-jour

RUBRIQUE 12 (Informations écologiques)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372

Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

Signification des abréviations et acronymes utilisés

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA -Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA -Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition autoaccélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies: UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Clause de non-responsabilité

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date de révision: 07.05.2021
Numéro du produit: 105372
Date d'impression: 08.05.2021

Annexe

Version: 2.2

SCENARIO D'EXPOSITION 1 (Industriel)

1. Industriel (Matière première cosmétique)

Secteurs d'utilisation finale

SU3 Utilisations industrielles

SU10 Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement

Catégorie de produit chimique

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou

les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée

occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec

expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC5 Mélangeage ou formulation dans des processus par lots

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestio n des risques Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 1

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 16.700 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 0,1 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur www.merck-performance-materials.com

SDS_FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

Type de Station de Traitement des

Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 2

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 4.500 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération:

0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 0,2 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération:

0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des

Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SPERC COLIPA 3

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 450 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Facteur d'Emission ou de Libération:

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 0,4 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

0 %

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 4

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 4.500 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 1,5 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 6

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 4.500 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Page 15 de 27

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 1 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 7

Ouantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 450 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 2 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 8

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 167.000 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 1 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 9

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 45.000 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10

Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération:

2 %

Eau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| cs | Descripteur d'utilisation | Msafe | Compartiment | RCR | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition |
|-----|---------------------------|------------------|--------------|--------|---------------------------------------|
| 2.1 | ERC2, SpERC COLIPA 1 | 16,700 t/jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.2 | ERC2, SpERC COLIPA 2 | 4500 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.3 | ERC2, SpERC COLIPA 3 | 450 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.4 | ERC2, SpERC COLIPA 4 | 4500 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.5 | ERC2, SpERC COLIPA 6 | 4500 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.6 | ERC2, SpERC COLIPA 7 | 450 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.7 | ERC2, SpERC COLIPA 8 | 167000 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |
| 2.8 | ERC2, SpERC COLIPA 9 | 45000 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES |

Travailleurs

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH articl e pour la santé hum aine). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'expositio n et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH anne xe I section 5.0).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

SCENARIO D'EXPOSITION 2 (Professionnel)

1. Professionnel (Matière première cosmétique)

Secteurs d'utilisation finale

SU22 Utilisations professionnelles

Catégorie de produit chimique

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC8a Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface d'un article, en intérieur)

2. Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestio n des risques 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 1

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 16.700 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 0,1 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SPERC COLIPA 2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Quantité utilisée

4.500 kg Quantité journalière par site (Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

18.000 000102 Débit

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération:

0 %

Facteur d'Emission ou de Libération: 0,2 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération:

0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des

Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, **SpERC COLIPA 3**

Quantité utilisée

450 kg Quantité journalière par site (Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250 Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 0,4 %

Facteur d'Emission ou de Libération:

0 %

Sol

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des

Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 4

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 4.500 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 1,5 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération:

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

0 %

Eaux Usées

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 6

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 4.500 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 1 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 7

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 450 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 2 %

Fan

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 8

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 167.000 kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 1 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, SpERC COLIPA 9

Quantité utilisée

Quantité journalière par site (Msafe) 45.000 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 250

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 2 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021

Date de révision: 07.05.2021

Date d'impression: 08.05.2021

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, SpERC COLIPA 17

Quantité utilisée

Quantité journalière pour des 0,10 kg

utilisations à large dispersion (Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 365

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 100 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Version: 2.2 Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

| Environnement | | | | | | |
|---------------|---------------------------|------------------|--------------|--------|---------------------------------------|--|
| CS | Descripteur d'utilisation | Msafe | Compartiment | RCR | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | |
| 2.1 | ERC2, SpERC COLIPA 1 | 16,700 t/jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.2 | ERC2, SpERC COLIPA 2 | 4500 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.3 | ERC2, SpERC COLIPA 3 | 450 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.4 | ERC2, SpERC COLIPA 4 | 4500 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.5 | ERC2, SpERC COLIPA 6 | 4500 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.6 | ERC2, SpERC COLIPA 7 | 450 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.7 | ERC2, SpERC COLIPA 8 | 167000 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.8 | ERC2, SpERC COLIPA 9 | 45000 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |
| 2.9 | ERC8a, SpERC COLIPA | 0,10 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | |

Travailleurs

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH articl e pour la santé hum aine). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'expositio n et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH anne xe I section 5.0).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

SCENARIO D'EXPOSITION 3 (Consommateur)

1. Consommateur (Matière première cosmétique)

Secteurs d'utilisation finale

SU21 Utilisations par les consommateurs

Catégorie de produit chimique

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8a Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface d'un article, en intérieur)

ERC8d Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface d'un article, en extérieur)

Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestio n des risques Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, SpERC COLIPA 17

Quantité journalière pour des 0,10 kg

utilisations à large dispersion (Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10 Facteur de Dilution (Zones Côtières) 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 365

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Air

Facteur d'Emission ou de Libération: 100 %

Eau

Facteur d'Emission ou de Libération: 0 %

Sol

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Station municipale de traitement des eaux usées

Eaux Usées

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Eusolex® 232

Date de révision: 07.05.2021 Date d'impression: 08.05.2021

Version: 2.2 Numéro du produit: 105372 Date d'impression: 08.05.2021

| Environnement | | | | | | | | |
|---------------|-----|---------------------------|----------------|--------------|--------|---------------------------------------|--|--|
| | cs | Descripteur d'utilisation | Msafe | Compartiment | RCR | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | | |
| | 2.1 | ERC8a, SpERC COLIPA | 0,10 kg / jour | Sol | < 0,01 | EUSES | | |

Travailleurs

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH articl e pour la santé hum aine). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'expositio n et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH anne xe I section 5.0).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).